

GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

19-122

Séance du 20 juin 2019

Adoption de la Décision
Modificative n° 1 du
Budget Principal –
Révision des
Autorisations de
Paiement-Crédit de
Paiement – Adoption du
Budget Supplémentaire
2019 pour les Budgets
Annexes

L'an deux mil dix-neuf, le vingtième jour du mois de juin à 19 heures.

Les membres du Conseil du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, dont le nombre en exercice est de 99, se sont réunis Salle des Assemblées – Annexe de l'Hôtel de Ville et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, rue Frédéric Auguste Bartholdi, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président pour l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

APPEL NOMINALEtaient présents :

M. Bernard MAUFFREY, Mme Florence BESANCENOT, M. Alain PICARD, M. Didier PORNET, M. Mustapha LOUNES, M. Louis HEILMANN, M. Jean ROSSELOT, M. Tony KNEIP, Mme Françoise RAVEY, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Raphaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRE, M. Jacques SERZIAN, Mme Bernadette PRESTOZ, M. Jacques BONIN, Mme Frieda BACHARETTI, Mme Claude JOLY, M. Miltiade CONSTANTAKATOS.

Andelnans - Angeot : M. Michel NARDIN - **Argiésans - Autrechêne - Banvillars - Bavilliers :** Mme Chantal BUEB - Mme Carole VIDONI - **Belfort :** M. Sébastien VIVOT - Mme Marie ROCHETTE de LEMPDES - M. Jean-Marie HERZOG - Mme Monique MONNOT - M. Gérard PIQUEPAILLE - Mme Marie STABILE - Mme Parvin CERF - M. Ian BOUCARD - M. Brice MICHEL - M. Guy CORVEC - Mme Christiane EINHORN - M. Olivier DEROY - M. Patrick FORESTIER - Mme Samia JABER - M. René SCHMITT - Mme Jacqueline GUIOT - M. Leouahdi Selim GUEMAZI - Mme Francine GALLIEN - M. Marc ARCHAMBAULT - **Bermont - Bessoncourt :** M. Guy MOUILLESEAU - **Bethonvilliers :** M. Christian WALGER - **Botans :** Mme Marie-Laure FRIEZ - **Bourogne - Buc - Charmois - Châtenois-les-Forges :** M. André BRUNETTA - **Chèvremont :** M. Jean-Paul MOUTARLIER - **Crauvanche :** Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT - **Cunelières* - Danjoutin :** M. Daniel FEURTEY - **Denney :** M. Jean-Paul MORGEN - **Dorans :** M. Daniel SCHNOEBELEN - **Eguenigue :** M. Michel MERLET - **Eloie :** M. Michel ORIEZ - **Essert - Evette-Salbert :** M. Bernard GUILLEMET - **Fontaine :** M. Pierre FIETIER - **Fontenelle :** M. Jean-Claude MOUGIN - **Foussemagne - Frais - Lacollonge* - Lagrange - Larivière :** M. Marc BLONDE - **Menoncourt :** M. Jean-Marie ROUSSEL - **Meroux :** M. Stéphane GUYOD - **Méziré - Montreux-Château :** M. Laurent CONRAD - **Morvillars - Moval - Novillard :** M. Claude GAUTHERAT - **Offemont :** Mme Marie-Line CABROL - **Pérouse :** M. Christian HOUILLE - **Petit-Croix :** M. Alain FIORI - **Phaffans* Reppe - Roppe - Sermamagny :** M. Philippe CHALLANT - **Sévenans - Trévenans - Urcerey - Valdoie :** M. Michel ZUMKELLER - Mme Jacqueline BERGAMI - M. Olivier DOMON - **Vauthiermont :** M. Philippe GIRARDIN - **Vétrigne :** M. Bernard DRAVIGNEY - **Vézelois :** M. Jean-Pierre CUENIN.

Etaient absents excusés :

M. Pierre REY, Vice-Président
M. Yves GAUME, Vice-Président
M. Marc ETTWILLER, Conseiller Communautaire Délégué
M. Jean-Claude MARTIN, Conseiller Communautaire Délégué
Mme Corinne COUDEREAU, Conseillère Communautaire Déléguée
M. Roger LAUQUIN, Titulaire de la commune d'Argiésans
M. Thierry PATTE, Titulaire de la commune de Banvillars
M. Eric KOEBERLE, Titulaire de la commune de Bavilliers
Mme Marie-Hélène IVOL, Titulaire de la commune de Belfort
M. Jean-Pierre MARCHAND, Titulaire de la commune de Belfort
Mme Marion VALLET, Titulaire de la commune de Belfort
M. Pierre-Jérôme COLLARD, Titulaire de la commune de Belfort
M. Yves VOLA, Titulaire de la commune de Belfort
M. François BORON, Titulaire de la commune de Belfort
Mme Pascale CHAGUE, Titulaire de la commune de Belfort
Mme Dominique CHIPEAUX, Titulaire de la commune de Belfort
M. Alain DREYFUS-SCHMIDT, Titulaire de la commune de Belfort
M. Bastien FAUDOT, Titulaire de la commune de Belfort
M. Jean-Claude HAUTEROUCHE, Titulaire de la commune de Charmois
M. Florian BOUQUET, Titulaire de la commune de Châtenois-les-Forges
M. Henri OSTERMANN, Titulaire de la commune de Cunelières
Mme Christine BRAND, Titulaire de la commune de Danjoutin
Mme Marie-Claude CHITRY-CLERC, Titulaire de la commune d'Essert
M. Serge PICARD, Titulaire de la commune de Foussemagne
M. Michel BLANC, Titulaire de la commune de Lacollonge
Mme Bénédicte MINOT, Titulaire de la commune de Lagrange
M. Olivier CHRETIEN, Titulaire de la commune de Reppe
M. Pierre BARLOGIS, Titulaire de la commune de Trévenans
M. Michel GAUMEZ, Titulaire de la commune d'Urcerey

Pouvoir à :

M. Damien MESLOT, Président
M. Jean-Marie HERZOG, Titulaire de la commune de Belfort
Mme Christine BAINIER, Suppléante de la commune de Phaffans*
M. Jacques BONIN, Conseiller Communautaire Délégué
M. Michel ZUMKELLER, Titulaire de la commune de Valdoie

Mme Chantal BUEB, Titulaire de la commune de Bavilliers
M. Sébastien VIVOT, Titulaire de la commune de Belfort
Mme Parvin CERF, Titulaire de la commune de Belfort
Mme Marie STABILE, Titulaire de la commune de Belfort
M. Gérard PIQUEPAILLE, Titulaire de la commune de Belfort
Mme Monique MONNOT, Titulaire de la commune de Belfort
Mme Christiane EINHORN, Titulaire de la commune de Belfort
M. Olivier DEROY, Titulaire de la commune de Belfort
M. Patrick FORESTIER, Titulaire de la commune de Belfort

M. Leouahdi Selim GUEMAZI, Titulaire de la commune de Belfort

M. Brice MICHEL, Titulaire de la commune de Belfort
Mme Caroline CHARTAUX, Suppléante de la commune de Cunelières*
M. Daniel FEURTEY, Titulaire de la commune de Danjoutin
Mme Marie ROCHETTE de LEMPDES, Titulaire de la commune de Belfort

M. Patrick DUMEL, Suppléant de la commune de Lacollonge*

M. Philippe GIRARDIN, Titulaire de la commune de Vauthiermont
Mme Marie-Laure FRIEZ, Titulaire de la commune de Botans

Secrétaire de Séance : Mme Marie-Laure FRIEZ

Ordre de passage des rapports : 1 à 47

La séance est ouverte à 19 h 05 et levée à 22 h 40.

M. Jean-Paul MORGEN, Titulaire de la commune de Denney, entre en séance à l'examen du rapport n° 4 (délibération n° 19-82)
Mme Frieda BACHARETTI, Conseillère Communautaire Déléguée, qui avait donné pouvoir à M. Miltiade CONSTANTAKATOS, entre en séance à l'examen du rapport n° 6 (délibération n° 19-84)
Mme Jacqueline GUIOT, Titulaire de la commune de Belfort, entre en séance lors de l'examen du rapport n° 8 (délibération n° 19-86)
M. André BRUNETTA, Titulaire de la commune de Châtenois-les-Forges, entre en séance lors de l'examen du rapport n° 10 (délibération n° 19-88).

DELIBERATION N° 19-122

de M. Bernard MAUFFREY

1^{er} Vice-président chargé des Finances,
des Affaires Juridiques, des Assurances et du Patrimoine

Direction des Finances

Références BM/JS/RB/CN/JMG/CM
Mots-clés Budget
Code matière 7.1

Objet : Adoption de la Décision Modificative n° 1 du Budget Principal - Révision des Autorisations de Paiement-Crédit de Paiement - Adoption du Budget Supplémentaire 2019 pour les Budgets Annexes

Le Budget Supplémentaire 2019 est un budget correctif intervenant consécutivement à l'adoption du Budget Primitif 2019, qu'il modifie en recettes comme en dépenses.

Il a pour vocation :

- de reprendre le résultat de l'exercice antérieur,
- de reporter les inscriptions budgétaires qui n'ont pas fait l'objet d'une réalisation au cours de l'exercice précédent et dont l'opportunité n'est pas remise en cause,
- d'ajuster les inscriptions du Budget Primitif,
- d'inscrire de nouvelles opérations.

Pour mémoire, le Budget Principal a fait l'objet d'une reprise anticipée des résultats 2018 lors du vote du Budget Primitif 2019. Toutefois, la dissolution du SMAU, dont la Trésorerie ne nous a fait part des conséquences pour le Budget Principal qu'après le vote du Budget Primitif, modifie les résultats pour l'exercice 2018. Pour ce budget il s'agira donc d'une Décision Modificative n°1.

I. Budget Principal – Décision Modificative n° 1

1. Section de fonctionnement

➤ Reprise du résultat

Lors du vote du Budget Primitif 2019, le Budget Principal a fait l'objet d'une reprise anticipée du résultat. Toutefois, un arrêté préfectoral en date du 30 novembre 2018 a prononcé la dissolution du SMAU, ce qui modifie le résultat de l'exercice 2018 pour tous les adhérents.

Conformément à la délibération d'affectation du résultat, la somme de 100 387,55 € est inscrite en résultat de fonctionnement reporté (ligne 002 recette).

➤ Recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont ajustées à la hausse pour 603 K€.

Les dotations et participations sont ajustées de + 227 K€ suite aux notifications reçues en 2019.

Cette somme se décompose de la manière suivante :

- la compensation par l'Etat au titre de la Contribution Economique Territoriale (+ 165 K€) et celle de la réforme de la Taxe Professionnelle (+ 74 K€).
- les compensations versées par l'Etat dans le cadre des exonérations de taxes (Taxe Habitation, Taxe Foncière) (+ 26 K€).
- la dotation d'intercommunalité (- 12 K€).
- la dotation de compensation des EPCI diminue de 7K€

Les produits de gestion courante enregistrent un remboursement de 12 K€ de la part du SMGPAP suite au calcul des frais réels de carburant et de réparation de véhicules pour l'année 2018.

Le projet ECOSAN 2019 est subventionné à hauteur de 325 K€ (voir infra – versement de subvention).

➤ Dépenses réelles de fonctionnement

Des dépenses nouvelles sont inscrites à hauteur de 666 K€ et correspondent à :

- L'augmentation des Attributions de Compensation de 710 K€ (transfert des 600 K€ des crédits initialement prévus en Dotation de Solidarité Communautaire pour le dossier du SMAGA, ajustés à 710 K€).
- L'inscription de 150 K€ afin de prendre en compte les déficits des budgets annexes des lotissements de Senarmont et Les Errues constatés au CA 2018.
- L'inscription de 41 K€ pour la réalisation de contrôles réglementaires et la vérification des équipements de désenfumage (crédit initialement inscrits en section d'investissement).
- L'ouverture de crédits pour 40 K€ afin de permettre la constatation de créances admises en non valeur – créances éteintes. Ces dépenses sont permises par la reprise des provisions (vois plus bas)
- L'augmentation de 26 K€ de la participation pour l'entretien des véhicules par le SMGPAP dont 24 K€ pour les véhicules du service déchets ménagers suite au calcul des frais réels de carburant et de réparation sur l'exercice 2018.
- L'augmentation de 347 K€ pour le versement de subventions (voir infra).

➤ Versement de subventions

- Pour le projet ECOSAN 2019 visant à permettre la construction de 400 latrines à Tanghin Dassouri et Komki Ipala, il convient d'inscrire la totalité du projet en subvention soit 344 328 €. En contrepartie, le Grand Belfort doit inscrire en recettes la participation du Conseil Départemental pour 42 020 € et celle de l'Agence de l'Eau pour 283 208 €. La différence de 19 100 € représente la participation nette du Grand Belfort au projet.
- Une subvention d'un montant de 2 500 € pour le Granit dans le cadre d'un partenariat avec le Festival international de musique de Besançon et la venue à Belfort d'un orchestre symphonique.
- Une subvention d'un montant de 1 500 € pour l'association Les Riffs du Lion. Le projet vise à mieux faire connaître auprès d'un large public les activités menées au sein du CRD pour leur projet « la Nuit des arts » organisé pour la seconde fois par la Ville de Belfort et la Poudrière (Riffs du Lion).

➤ A la suite d'une remarque de la Préfecture quant à la somme de 900 000 € inscrite au compte 6188 « autres frais divers » et les questions formulées lors du Conseil Communautaire du 31 janvier dernier, il est précisé que :

Le budget annexe des déchets ménagers a été clôturé au 31 décembre 2018 ce qui n'a pas permis d'effectuer la procédure de rattachement des dépenses de fonctionnement dont le service a été fait au 31 décembre mais non encore payé.

Afin de permettre aux services en question de ne pas grever leur budget 2019 avec des dépenses imputées à l'exercice 2018, il a été proposé de budgéter sur le compte 6188 la somme de 900 000 € nécessaires à la régularisation de ces dépenses sur le Budget Principal. Ces dépenses seront ultérieurement ventilées lors du mandatement sur le compte adapté.

➤ Les provisions

Une provision pour risque d'impayés d'un montant de 11 000 € a été créée par délibération du 6 décembre 2018. Celle-ci est reprise en totalité lors de cette décision modificative (chapitre 78 recette).

De plus, la Trésorerie nous a fait part d'une provision créée pour risque de créances douteuses entre 2005 et 2007 par la CCBB pour un montant total de 29 308 €. Au vu de l'origine non connue de celle-ci, il a été convenu de procéder à la reprise de cette provision lors de cette Décision Modificative n°1 du Budget Principal (chapitre 78 recette).

2. Section d'investissement

➤ Reprise du résultat

Lors du vote du Budget Primitif 2019, le Budget Principal a fait l'objet d'une reprise anticipée du résultat. Toutefois, un arrêté préfectoral en date du 30 novembre 2018 a prononcé la dissolution du SMAU, ce qui modifie le résultat de l'exercice 2018 pour tous les adhérents.

A la suite de la délibération d'affectation du résultat, la somme de 95 666,21 € est inscrite en recette comme résultat d'investissement reporté (ligne 001) et - 95 666,21 € au compte 1068 pour constater le besoin de financement liés aux exercices précédents.

➤ Recettes réelles d'investissement

Le montant des subventions d'investissement est augmenté de 47 K€ :

- une subvention de 60 K€ est inscrite suite au soutien financier de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le programme Action Cœur de Ville.
- le montant de la subvention de l'Agence de l'eau dans le cadre des mesures agricoles diminue de 13 K€.

Lors du Conseil Communautaire du 27 mars dernier, deux ventes ont été actées (immeuble boulevard Dunant à Belfort et immeuble rue des bleuets à Bessoncourt), le produit de ces ventes est à inscrire pour 1,2 M€.

Ces différentes recettes permettent de réduire l'emprunt prévisionnel inscrit lors du Budget Primitif 2019 de 259 094,12 €.

➤ Dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement progressent de 1 025 K€. Les principales dépenses sont :

- 780 K€ pour l'achat des terrains de l'Aéroparc, dont 80K€ pour les frais annexes à cette opération (Conseil communautaire du 5 juin 2019).
- 215 K€ pour des travaux sur le seuil de Valdoie (travaux dans le cadre du GEMAPI).
- 200K€ pour le projet éco-campus dont 60 K€ d'études.
- 80 K€ de travaux à l'école de musique de Chatenois les Forges et 30 K€ de travaux au GRANIT.
- le certificat de navigabilité de la péniche, propriété du Grand Belfort, est en cours de renouvellement. Cette procédure nécessite un rapport d'expertise établi lors d'une période de « cale sèche ». Au vu des premiers éléments de l'expert il convient de prévoir 103 K€ de réparations sur celle-ci
- 40 K€ pour une étude de faisabilité de l'îlot Vélodrome.
- 33 K€ pour des études liées au réseau d'eaux pluviales.
- 20 K€ pour des études liées au programme TIGA.
- 20 K€ de subvention à Belfort Tourisme pour l'achat du mobilier pour le nouvel office du tourisme à l'hôtel du gouverneur.

De plus, 1,01 M€ de crédits sont inscrits pour constater une modification d'imputation des versements effectués à la SODEB dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Pluton et de la ZAC Techn'hom I. Cette opération est neutre. Le chapitre 23 est diminué et le chapitre 27 augmenté du même montant.

Enfin, la phase d'étude du projet de nouvelle piscine étant définitivement terminée, il convient de transférer les derniers crédits initialement prévus en études (chapitre 20) sur un compte de travaux (chapitre 23) pour 210 K€. Cette modification n'impacte pas l'équilibre de la section.

3. Opérations d'ordre

L'opération Techn'hom III est achevée. Il convient à présent de procéder à des écritures de régularisation afin de solder l'opération.

Il s'agit d'opérations d'ordres équilibrées en section d'investissement et en section de fonctionnement.

Ainsi il convient d'inscrire 177 K€ (chapitre 041 en dépense et en recette) afin de régulariser les derniers versements, d'inscrire 150,17 € qui correspondent à un produit financier en notre faveur (chapitre 040 et 042), ainsi qu'une opération réelle au chapitre 23 afin de mandater le solde de la rémunération de l'aménageur.

4. Equilibre des sections

Recettes réajustées ou nouvelles	562 886,00 €
Recettes d'ordre	150,17 €
Reprise de provision	40 308,00 €
Résultat de fonctionnement reporté 2018 (SMAU)	100 387,55 €
Total des recettes de fonctionnement	703 731,72 €

Dépenses réajustées ou nouvelles	
Charges à caractère général	68 149,01 €
Atténuation de produits	111 500,00 €
Déficit des budgets annexes	150 513,00 €
Créances admises en non valeur	40 308,00 €
Autres charges de gestion courante	296 178,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	666 648,01 €

Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	37 083,71 €
--	--------------------

Recettes réajustées ou nouvelles	1 247 571,00 €
Recettes d'ordre	177 324,17 €
résultat d'investissement reporté 2018 (SMAU)	95 666,21 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (SMAU)	-95 666,21 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	37 083,71 €
Total des recettes d'investissement	1 461 978,88 €

Dépenses réajustées ou nouvelles	1 025 410,42 €
Dépenses d'ordre	177 474,34 €
Total des dépenses d'investissement	1 202 884,76 €

Besoin de financement (emprunt)	-259 094,12 €
--	----------------------

II. Révision des Autorisations de Programme / Crédit de Paiement

Après constatation des réalisations de crédits lors du Compte Administratif 2018, il convient de procéder à des ajustements de crédits de paiement de chaque opération en affectant les crédits non-consommés de 2018 sur le ou les exercices suivants.

Programme : E-école

AP	Montant AP	échancier des crédits de paiement			
		exercice ant.	2018	2019	2020
Voté antérieur	2 536 166,00 €	1 236 220,40 €	999 945,60 €	150 000,00 €	150 000,00 €
		Réalisé 2018	782 350,56 €		
		non consommé 2018	217 595,04 €		

AP	Montant AP	échancier des crédits de paiement		
		exercice ant.	2019	2020
Voté antérieur	2 536 166,00 €	1 236 220,40 €	150 000,00 €	150 000,00 €
Réalisation 2018		782 350,56 €		
reprise non consommé 2018			217 595,04 €	
TOTAL APRES PROPOSITION	2 536 166,00 €	2 018 570,96 €	367 595,04 €	150 000,00 €

Programme : FONDS D'AIDE AUX COMMUNES

AP	Montant AP	échancier des crédits de paiement			
		exercice ant.	2018	2019	2020
Voté antérieur	5 906 066,00 €	772 713,81 €	1 463 750,00 €	1 400 000,00 €	2 269 602,19 €
		Réalisé 2018	1 435 559,79 €		
		non consommé 2018	28 190,21 €		

AP	Montant AP	échancier des crédits de paiement		
		exercice ant.	2019	2020
Voté antérieur	5 906 066,00 €	772 713,81 €	1 400 000,00 €	2 269 602,19 €
Réalisation 2018		1 435 559,79 €		
reprise non consommé 2018			28 190,21 €	
TOTAL APRES PROPOSITION	5 906 066,00 €	2 208 273,60 €	1 428 190,21 €	2 269 602,19 €

Programme : PLH 2016 - 2021

AP	Montant AP	échancier des crédits de paiement				
		exercice ant.	2018	2019	2020	2021
Voté antérieur	4 676 500,00 €	290 202,29 €	1 246 270,00 €	655 900,00 €	811 200,00 €	1 672 927,71 €
		Réalisé 2018	394 864,04 €			
		non consommé 2018	851 405,96 €			

AP	Montant AP	échancier des crédits de paiement			
		exercice ant.	2019	2020	2021
Voté antérieur	4 676 500,00 €	290 202,29 €	655 900,00 €	811 200,00 €	1 672 927,71 €
Réalisation 2018		394 864,04 €			
reprise non consommé 2018			74 000,00 €	500 000,00 €	277 405,96 €
TOTAL APRES PROPOSITION	4 676 500,00 €	685 066,33 €	729 900,00 €	1 311 200,00 €	1 950 333,67 €

Ces nouveaux crédits de paiement sont répartis de la façon suivante :

Autorisation de programme initiale		Crédits de paiement				
		REALISE ANTERIEUR	Réalisé 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
3.2 Accompagner le développement de programmes de logts	600 000 €	0,00 €	55 800,00 €	70 000,00 €	49 000,00 €	425 200,00 €
3.3 Renouvellement urbain (démolition)	600 000 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	400 000,00 €
3.4 Poursuivre le renouvellement urbain des autres quartiers politique de la ville	200 000 €	0,00 €	0,00 €	60 000,00 €	240 000,00 €	0,00 €
4.1 Dispositif copropriétés fragiles	180 000 €	11 603,87 €	17 653,68 €	54 000,00 €	80 000,00 €	16 742,45 €
4.3 Réhabilitation parc privé	649 220 €	17 092,00 €	33 140,00 €	101 000,00 €	150 000,00 €	347 988,00 €
4.4 Lutte contre la vacance	150 000 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	150 000,00 €
4.5 Dispositif de requalification et d'adaptation du parc ancien Belfort Nord	640 000 €	0,00 €	1 000,00 €	180 000,00 €	434 000,00 €	25 000,00 €
4.6 Favoriser l'accession à la propriété	280 000 €	0,00 €	0,00 €	24 000,00 €	0,00 €	256 000,00 €
4.7 Rééquilibrer la production de logement social	282 000 €	6 000,00 €	29 700,00 €	63 100,00 €	95 000,00 €	188 200,00 €
4.9 Favoriser la réhabilitation énergétique du parc social	375 280 €	85 000,00 €	144 000,00 €	37 800,00 €	53 200,00 €	55 280,00 €
4.12 Adapter les logement publics au maintien à domicile	720 000 €	170 506,42 €	113 570,36 €	140 000,00 €	210 000,00 €	85 923,22 €
	4 676 500 €	290 202,29 €	394 864,04 €	729 900,00 €	1 311 200,00 €	1 950 333,67 €

III. Budget Annexe de l'Eau – Budget Supplémentaire

1. Section de fonctionnement

➤ Reprise du résultat

Conformément à la délibération d'affectation du résultat, la somme de 597 454,59 € est inscrite en résultat de fonctionnement reporté (ligne 002 recette).

➤ Recettes réelles de fonctionnement

Des modifications sont enregistrées au niveau des recettes réelles de fonctionnement, il s'agit principalement de :

- 12 429 € de recettes supplémentaires de la part de l'Agence de l'Eau au titre de mesures agricoles
- 12 000 € de recettes supplémentaires de la part de l'Agence de l'Eau au titre de la rémunération (liées à la facturation)
- 6 310,63 € de remboursement d'un trop versé de la part du SMGPAP suite au calcul des frais réels de carburant et de réparation de véhicules du service sur l'exercice 2018.

➤ Dépenses réelles de fonctionnement

Des dépenses nouvelles sont inscrites à hauteur de 474 K€ qui correspondent :

- Augmentation de 260 K€ pour les titres annulés sur exercices antérieurs (erreurs de facturation).
- Augmentation de 94 K€ au titre des charges de gestion courante pour la protection des zones de captages, et des travaux divers à la fois d'entretien et sur les réseaux.
- 72 K€ supplémentaires pour constatation de créances admises en non valeur – créances éteintes qui sont couvertes par les reprises de provisions (voir plus bas).
- augmentation de 48 K€ afin de procéder à des remboursements au Syndicat des Eaux de la St Nicolas (28 K€ pour des frais sur l'ouvrage enterré de la Chapelle sous Rougemont et 20 K€ pour le remboursement d'échéance de prêt encore en cours)

➤ Les provisions

Une provision pour risque d'impayés d'un montant de 72 000 € a été créée par délibération en date du 6 décembre 2018. Celle-ci est reprise en totalité lors de ce budget supplémentaire (chapitre 78 recette).

2. Section d'investissement

➤ Reprise du résultat

Conformément à la délibération d'affectation du résultat, la somme de 1 240 569,61 € est inscrite en déficit d'investissement reporté (ligne 001 dépense). La somme de 1 429 811,43 € en recette d'investissement (compte 1068) ce qui permet de couvrir le déficit d'investissement après constatation des restes à réaliser.

➤ Recettes réelles d'investissement

La somme 68 K€ est ajoutée en recettes nouvelles suite à des perceptions de recettes plus importantes que prévues de la part de l'Agence de l'Eau pour du matériel de pré-localisation des fuites et des études patrimoniales sur le réseau d'eau.

La reprise du résultat de l'exercice 2018, permet de réduire l'emprunt prévisionnel inscrit lors du Budget Primitif 2019 de 137 980,22 €.

➤ Dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement progressent de 155 K€. Elles correspondent à des dépenses d'investissement courants non prévues au BP dont :

- 89 K€ pour des travaux d'installation techniques.
- 30 K€ pour du matériel de renouvellement de branchements et du matériel spécifique d'adduction.
- 25 K€ pour des travaux d'adduction dans les stations.
- 11 K€ pour la plantation de nouveaux arbres dans la zone de captage de Sermamagny.

3. Opérations d'ordre

La trésorerie du Grand Belfort a attiré notre attention sur l'obligation réglementaire de procéder à la reprise (amortissement) des subventions d'investissement dans la mesure où elles financent un bien amortissable.

Dans le cas du budget annexe de l'eau, il s'agit de subventions qui ont financé des travaux sur les réseaux perçues sur plusieurs exercices et qu'il convient à présent de régulariser. Il est proposé de procéder à leur amortissement sur 30 ans à partir de 2019.

Comptes	Intitulés	Montants totaux perçus au 31/12/2018	Montants à amortir sur 30 ans
13111	Subvention d'équipement - Agence de l'Eau	3 061 143,15 €	102 038,00 €
13118	Subvention d'équipement - Autres Etablissements nationaux	217 099,00 €	7 236,00 €
1316	Subvention d'équipement - Autres Etablissements publics locaux	142 221,36 €	4 740,00 €
1318	Subvention d'équipement - Autres	2 194 195,81 €	73 139,00 €
			187 153,00 €

Cette régularisation se traduit par des recettes d'ordre et des dépenses d'ordre équilibrées en section de fonctionnement comme en section d'investissement pour un montant de 187 153 €.

4. Equilibre des sections

Recettes réajustées ou nouvelles	30 739,63 €
Recettes d'ordre	187 153,00 €
Reprise de provision	72 000,00 €
Résultat de fonctionnement reporté 2018	597 454,59 €
Total des recettes de fonctionnement	887 347,22 €

Dépenses réajustées ou nouvelles	
Charges à caractère général	94 800,00 €
Créances admises en non valeur	72 000,00 €
Autres charges de gestion courante	50,00 €
Charges exceptionnelles	308 100,00 €
Dépenses d'ordre	187 153,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	662 103,00 €

Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	225 244,22 €
--	---------------------

Recettes réajustées ou nouvelles	68 336,00 €
Recettes d'ordre	187 153,00 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	1 429 811,43 €
Restes à réaliser	1 210 042,00 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	225 244,22 €
Total des recettes d'investissement	3 120 586,65 €

Dépenses réajustées ou nouvelles	155 600,00 €
Restes à réaliser	1 399 283,82 €
Dépenses d'ordre	187 153,00 €
Déficit d'investissement reporté 2018	1 240 569,61 €
Total des dépenses d'investissement	2 982 606,43 €

Besoin de financement (emprunt)	-137 980,22 €
--	----------------------

IV. Budget Annexe de l'Assainissement – Budget Supplémentaire

1. Section de fonctionnement

➤ Reprise du résultat

Conformément à la délibération d'affectation du résultat, la somme de 578 992,39 € est inscrite en résultat de fonctionnement reporté (ligne 002 recette).

➤ Recettes réelles de fonctionnement

Une diminution des recettes réelles de fonctionnement de 10 K€ est enregistrée. Elle concerne la subvention perçue de l'Agence de l'Eau pour les travaux de réhabilitation SPANC (moins de dossier subventionné).

➤ Dépenses réelles de fonctionnement

Des dépenses nouvelles sont inscrites à hauteur de 524 K€ qui correspondent principalement à :

- Augmentation de 190 K€ pour le traitement et le transport des boues.
- Augmentation de 164 K€ pour les titres annulés sur exercices antérieurs (erreurs de facturation).
- Augmentation de 78 K€ pour constatation de créances admises en non valeur – créances éteintes qui sont couvertes par les reprises de provisions (voir plus bas).
- 44 K€ de participation supplémentaire à verser au SMGPAP (31 K€ supplémentaire au titre de 2019, et 13 K€ suite au calcul des frais réels de carburant et de réparation de véhicules du service sur l'exercice 2018).
- 25 K€ de dépenses supplémentaires pour la sous-traitance de la STEP.

➤ Les provisions

Une provision pour risque d'impayés d'un montant de 78 000 € a été créée par délibération en date du 6 décembre 2018. Celle-ci est reprise en totalité lors de ce budget supplémentaire (chapitre 78 recette).

2. Section d'investissement

➤ Reprise du résultat

Conformément à la délibération d'affectation du résultat, la somme de 2 484 656,77 € est inscrite en résultat d'investissement reporté (ligne 001 recette).

➤ Recettes réelles d'investissement

Une diminution des recettes réelles d'investissement est enregistrée (- 15 K€) et concerne la subvention perçues de l'Agence de l'Eau pour les travaux sur les eaux claires parasites à Bourogne (travaux moins important que prévus).

➤ Dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement progressent de 326 K€. Les principales dépenses sont :

- 186 K€ de travaux d'aération sur différents sites dont 116 K€ pour la STEP de Belfort.
- 68 K€ pour une étude sur les eaux claires parasites.
- 50 K€ de travaux d'extension du réseau.
- 40 K€ correspondant à l'annulation d'une subvention émise à tort au nom de l'Agence de l'Eau.

3. Opérations d'ordre

La trésorerie du Grand Belfort a attiré notre attention sur l'obligation réglementaire de procéder à la reprise (amortissement) des subventions d'investissement dans la mesure où elles financent un bien amortissable.

Dans le cas du budget annexe de l'assainissement, il s'agit de subventions qui ont financé des travaux sur les réseaux perçues sur plusieurs exercices et qu'il convient à présent de régulariser. Il est proposé de procéder à leur amortissement sur 30 ans à partir de 2019.

Comptes	Intitulés	Montants totaux perçus au 31/12/2018	Montants déjà repris	solde à reprendre	Montants à amortir sur 30 ans
13111	Subvention d'équipement - Agence de l'Eau	7 882 604,38 €	21 825,00 €	7 860 779,38 €	262 025,00 €
13118	Subvention d'équipement - Autres Etablissements nationaux	1 553 125,16 €	91 263,00 €	1 461 862,16 €	48 728,00 €
1313	Subvention d'équipement - Département	92 200,32 €	0,00 €	92 200,32 €	3 073,00 €
1315	Subvention d'équipement - Groupement de collectivité	360 000,00 €	0,00 €	360 000,00 €	12 000,00 €
1318	Subvention d'équipement - Autres	17 318 823,15 €	658 062,61 €	16 660 760,54 €	555 358,00 €
					881 184,00 €

Cette régularisation se traduit par des recettes d'ordre et des dépenses d'ordre équilibrées en section de fonctionnement comme en section d'investissement pour un montant de 881 184 €.

Objet : Adoption de la Décision Modificative n° 1 du Budget Principal - Révision des Autorisations de Paiement-Crédit de Paiement - Adoption du Budget Supplémentaire 2019 pour les Budgets Annexes

4. Equilibre des sections

Recettes réajustées ou nouvelles	-10 200,00 €
Recettes d'ordre	881 184,00 €
Reprise de provision	78 000,00 €
Résultat de fonctionnement reporté 2018	578 992,39 €
Total des recettes de fonctionnement	1 527 976,39 €

Dépenses réajustées ou nouvelles	
Charges à caractère général	281 884,37 €
Créances admises en non valeur	78 000,00 €
Autres charges de gestion courante	50,00 €
Charges exceptionnelles	164 595,80 €
Dépenses d'ordre	881 184,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	1 405 714,17 €

Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	122 262,22 €
--	---------------------

Recettes réajustées ou nouvelles	-15 626,00 €
Recettes d'ordre	881 184,00 €
Résultat d'investissement reporté 2018	2 484 656,77 €
Restes à réaliser	365 855,00 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	122 262,22 €
Total des recettes d'investissement	3 838 331,99 €

Dépenses réajustées ou nouvelles	286 500,00 €
Annulation de subvention	40 155,00 €
Restes à réaliser	2 630 492,99 €
Dépenses d'ordre	881 184,00 €
Total des dépenses d'investissement	3 838 331,99 €

Besoin de financement (emprunt)	0,00 €
---------------------------------	--------

V. Budget Annexe du Lotissement de Senarmont – Budget Supplémentaire

Le Budget supplémentaire du Lotissement de Senarmont reprend uniquement l'affectation du résultat de l'exercice 2018 telle que mentionnée dans la délibération qui vous a été présentée ce soir.

➤ Ainsi seule la section de fonctionnement est modifiée et ce de la façon suivante :

La somme de 14 752,08 € est inscrite en déficit de fonctionnement reporté (compte 002 en dépense).

Afin d'équilibrer ce Budget Supplémentaire, ce déficit est pris en charge par le Budget Principal (recette au chapitre 75).

Une somme de 5 € est inscrite en dépense et en recette de fonctionnement afin de procéder aux régularisations d'arrondis de TVA.

➤ La section d'investissement ne comporte aucune inscription.

➤ **Equilibre des sections**

Prise en charge du déficit par le Budget Principal	14 752,08 €
Arrondis de TVA	5,00 €
Total des recettes de fonctionnement	14 757,08 €
Déficit de fonctionnement reporté	14 752,08 €
Arrondis de TVA	5,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	14 757,08 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	0,00 €
Total des recettes d'investissement	0,00 €
Total des dépenses d'investissement	0,00 €
Besoin de financement (emprunt)	0,00 €

VI. Budget Annexe du Lotissement Les Errues – Budget Supplémentaire

1. Section de fonctionnement

➤ Reprise du résultat

Conformément à la délibération d'affectation du résultat, la somme de 135 256,18 € est inscrite en déficit de fonctionnement reporté (compte 002 en dépense).

➤ Dépenses réelles de fonctionnement

La somme de 500 € est inscrite en dépenses nouvelles au chapitre des charges de gestion courante afin de régulariser des reliquats de TVA constatés par la Trésorerie suite à la fusion entre la CAB et la CCTB.

➤ Recettes réelles de fonctionnement

Tout comme pour le budget du Lotissement de Senarmont, ce déficit de fonctionnement est pris en charge par une recette d'un montant de 135 756,18 € en provenance du Budget Principal (recette au chapitre 75).

2. Section d'investissement

➤ Reprise du résultat

Conformément à la délibération d'affectation du résultat, la somme de 4 116,62 € est inscrite en résultat d'investissement reporté (ligne 001).

➤ Recettes réelles d'investissement

Aucune modification n'est enregistrée au niveau des recettes réelles d'investissement.

➤ Dépenses réelles d'investissement

4 116,62 € de crédit nouveaux est proposé pour des travaux de valorisation des parcelles restant encore à vendre.

3. Equilibre des sections

Prise en charge du déficit par le Budget Principal	135 756,18 €
Total des recettes de fonctionnement	135 756,18 €
Reliquat de TVA	500,00 €
Déficit de fonctionnement reporté	135 256,18 €
Total des dépenses de fonctionnement	135 756,18 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	0,00 €
Recettes réajustées ou nouvelles	0,00 €
Recettes d'ordre	0,00 €
Excédent d'investissement reporté	4 116,62 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	0,00 €
Total des recettes d'investissement	4 116,62 €
Dépenses réajustées ou nouvelles	4 116,62 €
Dépenses d'ordre	0,00 €
Total des dépenses d'investissement	4 116,62 €
Besoin de financement (emprunt)	0,00 €

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'Instruction Comptable M14,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Par 84 voix pour, 1 contre (M. Marc ARCHAMBAULT), 3 abstentions (M. Olivier DOMON, Mme Samia JABER, M. René SCHMITT),

(Mme Francine GALLIEN, M. Leouahdi Selim GUEMAZI –mandataire de M. Bastien FAUDOT-, Mme Jacqueline GUIOT ne prennent pas part au vote),

DECIDE

d'adopter la Décision Modificative n°1 du Budget Principal du Grand Belfort,

d'approuver le versement des subventions en procédant à un vote distinct pour les associations qui compte un membre du conseil soit au sein de leur bureau, soit en qualité de salarié,

d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer avec les associations concernées les conventions adéquates,

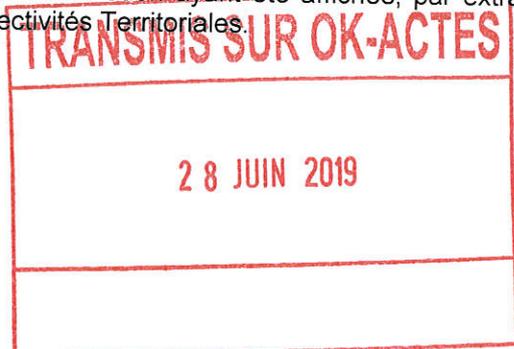
d'adopter la révision des Autorisations de Programme / Crédit de Paiement proposée,

d'adopter le Budget Supplémentaire 2019 pour les Budgets Annexes de l'Eau, de l'Assainissement, du Lotissement de Senarmont et du Lotissement Les Errues du Grand Belfort,

d'approuver la reprise des provisions semi-budgétaires suivantes :

- Budget Principal : reprise de la provision pour risque d'impayés d'un montant de 11 000 € (onze mille euros) constituée lors du Conseil Communautaire du 6 décembre 2018, ainsi que la reprise constituée par la CCBB entre 2005 et 2007 pour risque de créance douteuse et dont le montant exact est de 29 307,44 € (vingt neuf mille trois cent sept euros quarante quatre centimes),
- Budget annexe de l'Eau : reprise de la provision pour risque d'impayés d'un montant de 72 000 € (soixante douze mille euros) constituée lors du Conseil Communautaire du 6 décembre 2018,
- Budget annexe de l'Assainissement : reprise de la provision pour risque d'impayés d'un montant de 78 000 € (soixante dix huit mille euros) constituée lors du Conseil Communautaire du 6 décembre 2018.

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 20 juin 2019, ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté d'Agglomération
et par délégation
Le Directeur Général des Services

Jérôme SAINTIGNY



Date affichage

Objet : Adoption de la Décision Modificative n° 1 du Budget Principal - Révision des Autorisations de Paiement-Crédit de Paiement - Adoption du Budget Supplémentaire 2019 pour les Budgets Annexes

28 JUN 2019